



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **02-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 27 janvier 2010**

Le vingt sept janvier deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 11 janvier 2010

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 13

Présents : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Martine BROUZET, Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER, Jacques GAUTHIER, François GILABERT, Véronique GONNET, Guy JULLIEN, Marylin MASTROMAURO, Marcel REPELLIN, Jacqueline TESSAIRE

Absents excusés : Jeanine CARRIER, Gisèle FRIER, Patrick MOLINARO, Denis ROUX, Annie SAUNIER-PLUMAZ

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

Objet : PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Validation de la convention avec l'association AGIL pour l'action médiation de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2010

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe de travail : Médiation sociale, le vice-président propose au comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL relative à la poursuite du service de médiation Sociale en soirée sur les communes de Fontaine, Seyssinet-pariset, Seyssins pour l'année 2010.

Les médiateurs interviendront sur le territoire de 18 heures à minuit les mercredis jeudi, vendredi et samedi soir du 15 septembre au 30 avril et de 18h à 1h du 30 avril au 15 septembre.

Missions

L'association AGIL, émanation de l'APASE, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages ...

Un point est réalisé mensuellement en groupe de travail.

Les fiches d'intervention qui rendent compte du territoire sont transmises hebdomadairement à la coordinatrice du CISPD.

Sur un plan méthodologique, le CISPD détermine l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles

Pendant l'action, l'évaluation porte sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels et leur origine.

Sur évaluation, les médiateurs ont pour mission en journée de rencontrer les habitants et les commerçants pour présenter la démarche et les objectifs de la médiation.

Après l'action, l'analyse portera sur les préconisations qui pourront être faites, en fonction des données recueillies pendant la durée de l'intervention pour l'éventualité d'une pérennisation à l'année.

Coût

Le budget de l'action s'élève à 87 169 €

Le budget de la convention (participation du SIRD) s'élève à 26 000 € pour l'année 2010

Le solde sera sollicité par l'association AGIL sur les fonds CUCS et FIPD.

Après débat,

Le comité syndical

✓VALIDE la convention avec AGIL

✓AUTORISE le Vice-président à signer la convention

✓ DIT que les crédits sont prévus au BP 2010 compte 611 Chapitre 011 fonction 101

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 28 janvier 2010

Le Président
Michel BAFFERT

